CONTRIBUTION DE FIAN-HAÏTI

THÈME: LA VIOLENCE ET DROIT À L'ALIMENTATION EN HAÏTI

Dans cette perspective, la nature relative à la violence dans les systèmes alimentaires constatées en Haïti, sont multiformes En préambule, les violences sont d'ordre économique, en ce sens, la population des couches défavorisées et des couches intermédiaires n'ont pas accès au travail, au crédit que pour la consommation, le commerce que pour la production agricole. Cela implique aussi le manque d'accès digne et durable, notamment de la disponibilité alimentaire, donc c'est une forme de violence intégrale tant sur le plan de la quantité suffisante que de la qualité nutritive.

Concernant  la stabilité alimentaire afin de répondre aux besoins de la population haïtienne durant les moments difficiles, cette obligation ne répond pas. Par exemple, la crise actuelle liée à l'inflation économique, la pandémie, les conflits politiques chroniques, le phénomène du banditisme sur tout  le territoire, les mauvaises saisons agricoles  et les catastrophes naturelles sont autant de cas illustration. Cependant, le gouvernement haïtien ne connait pas la durée pendant laquelle la population peut avoir accès à une alimentation suffisante, qualitative et nutritive.

Ensuite, elle est de nature écologique. Cela dit que la population des couches sus-citées, pour certaines n'ont pas accès à la terre, donc c'est une forme d'exclusion dans le système de production alimentaire. Pour d'autres, elles sont dépossédées de leurs petites portions de terre soit par les "grands propriétaires, principalement les entreprises transnationales installées dans le pays", soit par des particuliers violents "le déchoucage " (ce mot consiste, en Haïti, à détruire jusqu'à la fondation d'une maison où envahir une portion de terre par un groupe de personnes d'une manière violente) et  occupation par des gangs armés de certaines zones de production agricole et d'élevage des animaux.  Ensuite encore, il y a le phénomène de la déforestation et la pratique agricole non adaptée à la conservation et à la préservation de l'environnement.

On note aussi le manque de contrôle sur les extractions minières, les constructions anarchiques dans les zones de productions agricoles, la gestion des déchets et la discrimination environnementale, y compris une absence de gestion des bassins versants, ce qui occasionne les inondations, la dégradation des sols, glissement de terrain, la sécheresse et  les changements climatiques. De plus, toujours sous l'angle écologique, les couches de personnes défavorisées et celles de la classe intermédiaire peuvent posséder une parcelle de terre, mais n'ont pas accès à l'irrigation ou l'arrosage dans l'objectif de protéger leurs cultures contre la sécheresse.

Néanmoins, le manque d'accès proportionnels aux types de services entraine le plus souvent la perte énorme de productions agricoles soit par phytopathologie, soit par la sécheresse et le manque d'eau.  Par ailleurs, ces deux types de violences affectent énormément  les **paysan.ne.s**; bref, la production nationale. Cette situation alarmante a de graves conséquences dans les systèmes de productions alimentaires  en Haïti, notamment sur la qualité nutritive ; car l'importation prend le dessus sur la production nationale. De ces violences au sein du système alimentaire, sont considérées comme victimes potentielles : les enfants, les femmes, les personnes de troisièmes groupes d'âges, le prisonnier.ère.s, les personnes handicapées, les paysan.ne.s, travailleur.euse.s et les éleveur.euse.s.

En ce qui nous concerne, au regard de cette démarche, FIANT-HAÏTI retient 4 types de violences affectant les groupes concernés par ladite démarche, dans les systèmes alimentaires qui, logiquement, dénotant une certaine complexité :

* Violence physique ;
* Violence économique ;
* Violence politique
* Violence psychologique

Toutes les personnes concernées par cette démarche sont victimes, d'une façon ou d'une autre, par ces 4 types de violences, surtout ce sont des groupes vulnérables.

**Les enfants**, plus vulnérables, en raison de leurs âges, sont les premières victimes. Ils/elles sont mal nourri.e.s, faute de nourriture et de nourriture adéquate résultant, faute d'une politique agricole (violences politique et économique) empêchant à leurs parents de produire, ce qui affecte physiquement et psychologiquement les enfants. Or en Haïti, il n'y a pas vraiment des centres d'accueil pour enfants en situation difficile... les quelques orphelinats sont nettement insuffisants et parfois fonctionnent sous la forme au lieu d'être une réalité. C'est pourquoi en Haïti, les enfants sont en domesticité ou éparpillés à travers les rues à la belle étoile. À cet effet, environ 20 % des enfants de moins de cinq ans à Cité Soleil souffrent de malnutrition aiguë sévère ou modérée, soit 5 % de plus que le seuil d’urgence fixé par l’Organisation mondiale de la santé (OMS) et 1 enfant sur 20 court le risque de mourir de malnutrition aiguë sévère, a averti l’UNICEF [[1]](#footnote-1).

 **Les personnes âgées.** Considérées comme aussi un groupe vulnérable, elles ne sont pas épargnées. Dépendant, le plus souvent, de leurs fils/filles qui ne de leurs côtés font face à de graves difficultés économiques. Or, en Haïti, il n'y a presque pas de maisons accueillant les personnes âgées, même pour leur offrir un plat par jour, donc elles souvent de faim sous forme de malnutrition, tuberculose... une carence répétée en alimentation occasionne inévitablement des maladies conduisant à la mort.

**Les personnes handicapées**. Encore un groupe vulnérable qui attire l'attention dans les systèmes alimentaires. Elles sont une double victime, car elles sont victimes d'une déficience physique ou mentale, et d'une sous-alimentation, en raison même de leur incapacité à avoir accès par elles-mêmes à l'alimentation. Elles ne peuvent cultiver presque pas la terre ; elles n'ont pas d'emplois, surtout, elles sont victimes de la discrimination sociale les empêchant d'avoir accès à certains services au niveau des institutions privées et publiques. Malgré la présence d'une Secrétairerie d'État aux Personnes Handicapées en Haïti, et la promulgation d'une loi sur l'intégration des personnes handicapées, la situation ne change vers une amélioration.

**Les femmes et les filles**. Ces personnes font aussi des groupes vulnérables. Les femmes en Haïti, sont victimes dans les systèmes alimentaires, en raison de ...facteurs:

* Absence d'un mécanisme de crédit pour les femmes au près des Banque
* Absence de création d'emplois à l'égard des femmes pouvant leur aider à subvenir

Cette situation affecte directement les filles qui dépendent en grande partie de leurs mères en matière d'ailimentation, car en Haïti beaucoup de familles sont monoparentales du côté maternel.

**Quant aux femmes rurales,** la situation est identique à la seule différence, elles sont aussi victimes, de la sécheresse, d'absence d'arrosage pour leurs petites plantations, et elles sont souvent dépossédées violamment de leurs terres et d'expulsion forcée, ce qui les empêche de produire de quoi se nourrir et nourrir la famille.

**les paysan.ne.s, travailleur.euse.s et les éleveur.euse.s..**

Ils/elles  ne connaissent pas tous les types de violences. Cette catégorie est victime de 3 types de violences:

**violence économique.** Ils/elles n'ont pas d'accès à des prêts pour développer l'agriculture.

**Violence politique**.

* Absence d'une politique agricole planifiée par l'État pour aider les paysan.e.s commes agriculteurs et les éleveur.euse.s
* Ansence de banques agricoles, d'arrosage.
* Instabilité et insécurité conduisant à la non tenue des élections pour un Gouvernement légal et légitime.

**Violence physique**. Les paysan.ne.s sont souvent dépossédés violemment de leurs terres.

1. Haïti : des milliers d'enfants en proie à la malnutrition aiguë. Disponible en ligne sur <https://www.unicef.fr/article/haiti-des-milliers-denfants-en-proie-la-malnutrition-aigue/> [↑](#footnote-ref-1)